

Grisy-les-Plâtres : village fleuri en 2017

Après sa dernière participation sans succès en 2015 au Label des villes et villages fleuris, la municipalité choisit de poursuivre l'évaluation du fleurissement du village et de la qualité du cadre de vie en 2017.



Pour tenter de se voir attribuer par le jury une deuxième fleur, chacun parmi les élus, habitants et partenaires va devoir sérieusement s'investir dans le fleurissement d'été, l'entretien du village, des zones communales fleuries et celui des parcelles privées, visibles de l'espace public et engagées dans le fleurissement de la commune.

Toujours fidèle, le Parc naturel régional du Vexin français contribuera pour sa part à 50% du financement de l'enrichissement des espaces fleuris communaux et privés, en vivaces et bulbes d'été, soit : 1884,50€.

Infos pratiques

Une ville ou un village fleuri c'est une commune qui :

- améliore la qualité de la vie, l'image et l'accueil ;
- développe l'économie locale ;
- favorise la cohésion locale ;
- agit en faveur de l'écologie.

Documents

[Stratégie de préparation à l'édition 2017 du Label des villes et villages fleuris](#)

[Procès verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 octobre 2016 : article 11](#)

[Propos du Maire sur le "Label 2017", lors des vœux municipaux du 08/01/17](#)

[Courrier d'invitation des habitants à participer au fleurissement du village](#)

[Bulletin d'engagement à participer au fleurissement du village](#)

Liens utiles

[Annonce générale aux habitants de la participation du village au LABEL régional des villes et villages fleuris 2017.](#)

[La visite d'évaluation des membres du jury : 25 juillet 2017.](#)